

La première traduction française de la messe maronite / Gérard Troupeau. — Extrait de : Parole de l'Orient : revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes : recherches orientales : revue d'études et de recherches sur les églises de langue syriaque. — vol. 20 (1995), pp. 109-117.

Titre de couverture : Actes du Ium symposium syro-arabicum, Kaslik, septembre 1995, Etudes syriaques. t. 1

I. Maronites — Liturgie. II. Littérature chrétienne arabe — Traductions françaises.

PER L1183 / FT4370P

LA PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE DE LA MESSE MARONITE

PAR
Gérard TROUPEAU

A. INTRODUCTION

En 1673, l'année même où le marquis de Nointel, ambassadeur du roi Louis XIV auprès de la Sublime Porte, renouvelait les «Capitulations» avec le sultan Mehemet IV, une Messe selon le rite maronite était célébrée dans la chapelle du château de Saint-Germain, devant la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV. Or cette célébration revêt une grande importance pour l'histoire des études liturgiques en France au XVII^e siècle, car elle eut pour conséquence, cinq ans plus tard, la publication de la première traduction française de la Messe maronite.

Ce n'était probablement pas la première fois qu'une Messe de rite maronite était célébrée en France, puisque trois savants prêtres maronites: Gabriel Sionite, Jean Hesronite et Abraham Ecchellensis, interprètes du roi pour les langues orientales et professeurs d'arabe et de syriaque au Collège royal, avaient séjourné à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle, entre 1614 et 1653 plus précisément. Mais il est curieux de constater qu'aucun de ces trois savants, pourtant versés dans les études liturgiques, n'a publié une traduction française de la Messe de son rite.

B. LES CIRCONSTANCES DE LA CÉLÉBRATION DE CETTE MESSE

Les circonstances de la célébration de cette Messe ne nous sont connues que par le titre et la préface d'un petit ouvrage d'une soixantaine de pages, publié par un certain abbé Morel, en 1678. Voici le titre de cet opuscule devenu fort rare: «La sainte Messe des Caldéens et des Maronites du Mont-Liban mise en François, suivant le souhait de plusieurs personnes pieuses, et par l'ordre exprez de la Reyne, lors que Sa Majesté voulut bien entendre celle que Dom Hissa, prestre caldéen, célébra en langue syriaque, et avec les cérémonies qui sont propres aux chrestiens de son païs, dans la

chapelle du vieux chasteau de S. Germain en Laye, le 22 jour du mois d'avril de l'an 1673».

Cette longue suscription pose un certain nombre de questions qui demandent des explications. La première question est celle du titre qui laisserait supposer que la Messe des chaldéens et des maronites est la même. Cela s'explique par le fait que le premier missel maronite, publié à Rome en 1592, était intitulé: *Missale Chaldaicum juxta ritum Ecclesiae nationis Maronitarum*, c'est-à-dire: *Missel chaldaïque selon le rite de la nation des Maronites*. Mais au XVI^e siècle, l'adjectif *chaldaicus* (chaldaïque) était à prendre dans le sens de *syriacus* (syriaque), et il s'appliquait à la langue avant de s'appliquer à une Église ou à un rite. C'est ainsi que la première grammaire syriaque publiée en Europe, celle du futur patriarche maronite Georges Amira, était intitulée: *Grammatica syriaca sive chaldaica* (Rome, 1596). Et la grammaire syriaque publiée par Abraham Ecchellensis a aussi pour titre: *Linguae syriacae, sive chaldaicae, perbrevis institutio* (Paris, 1628).

La deuxième question est celle du célébrant: «Dom Hissa, prêtre chaldéen». Dans son «Épître à la Reyne», l'abbé Morel précise qu'il était originaire de la ville de Ninive. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage. Il s'agit, vraisemblablement, d'un prêtre qui était venu quêter en Europe pour les besoins de l'Église chaldéenne catholique, en voie de reconstitution après la conversion du métropolitain nestorien de Diyarbakir, Joseph, en 1672. L'abbé Morel mentionne, en effet, que «les différents voyages que le triste état où ce bon prêtre est réduit, nous a obligés de faire, ne m'ont pas permis d'achever cet ouvrage plus tôt qu'aujourd'hui». Et nous avons la preuve que Dom Hissa était bien un prêtre chaldéen, dans le fait que l'abbé Morel donne la transcription phonétique des paroles syriaques du *Pater noster* (p. 10) et de la consécration (pp. 30-31), selon la prononciation des syriaques orientaux, et non pas selon celle des syriaques occidentaux. Mais alors, un problème se pose: pour quelle raison ce prêtre de Ninive n'a-t-il pas célébré la Messe selon son propre rite, le rite chaldéen? Il y a là une énigme qui me paraît difficile à élucider.

La troisième question est celle du lieu de la célébration de la Messe: la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye. Cette localisation s'explique par le fait qu'en 1673, Louis XIV continuait de résider au Vieux-Château de Saint-Germain, où il était né en 1638. Les agrandissements et les embellissements qu'il avait entrepris à Versailles n'étaient pas encore achevés, et ce n'est qu'en 1682 que la cour s'y installa définitive-

ment. La Sainte-Chapelle de Saint-Germain avait été construite pour saint Louis, de 1230 à 1238, par Pierre de Montreuil, l'architecte qui devait édifier, une dizaine d'années plus tard, la Sainte-Chapelle de Paris.

Quant à la reine Marie-Thérèse, en 1673, elle était mariée à Louis XIV depuis treize ans, et c'était une princesse espagnole très pieuse et très digne, qui souffrait en silence des infidélités de son royal époux. Nommée régente du royaume en 1672, durant la guerre contre les Pays-Bas, on a d'elle deux lettres à l'archevêque de Paris, François de Harlay, pour faire chanter le *Te Deum* «en action de grâces de plusieurs villes et places que le Roy a prises sur les Hollandais».

C. L'AUTEUR DE L'OUVRAGE

Il convient maintenant de présenter l'auteur de l'ouvrage contenant la traduction française de la Messe maronite. Il s'agit très probablement de l'abbé Claude Morel, personnage assez important de l'Église de Paris au XVII^e siècle, dont la biographie nous est bien connue.

Né à Châlons-sur-Marne, licencié en 1624, docteur de Sorbonne, prédicateur du roi en 1640, chanoine de Paris et théologal en 1662, doyen de la Faculté de théologie, Claude Morel mourut à Paris, le 30 avril 1679. Adversaire passionné du jansénisme, la plupart de ses écrits ont pour objet des controverses avec les jansénistes, en particulier Antoine Arnauld, qui ne manquait pas de lui répondre.

Dans son épître dédicatoire, l'abbé Morel précise que la reine Marie-Thérèse, après avoir assisté à la Messe, souhaita de la voir traduite en français, parce que «la langue syriaque en laquelle on la disait, est entendue de peu de personnes; et pour ce sujet, elle me fit l'honneur de m'ordonner d'en faire la version pour la lui présenter ensuite».

Bien que l'abbé Morel ne soit pas compté au nombre des grands savants orientalistes contemporains, comme Morin (1591-1659), d'Herbelot (1625-1695), Galland (1646-1715) et Renaudot (1648-1720), il est probable qu'il connaissait suffisamment de syriaque pour traduire les textes de la Messe en collaboration avec Dom Hissa.

Dans son «Épître à la Reyne», l'abbé Morel constate que «si ces gens (les Maronites) sont éloignés de nous par une si grande étendue de terre et de mers, ils ne nous sont pas étrangers par la foi, puisqu'ils ont les mêmes sentiments que nous», et que «si leurs cérémonies mettent quelque diffé-

rence entre eux et nous, il n'y en a point du tout pour le fonds de la religion». Il estime providentiel «qu'étant aussi éloignés qu'ils le sont, par la distance des provinces, du chef visible de l'Église, ils ont néanmoins conservé jusques à présent, sans aucune altération, et la créance et la pratique des premiers siècles».

Dans cette conservation, l'abbé Morel voit «la condamnation formelle des hérétiques de notre temps, sur les points qu'ils osent nous contester» et il en conclut que «la réalité de la transsubstantiation, la prière pour les morts, l'invocation des saints et le reste se trouvant dans cette liturgie, on a une preuve convaincante que ces dogmes ont été crus de tout temps dans l'Église, et c'est à tort que les hérétiques nous accusent de les avoir inventés».

Dans l'esprit de son auteur, cet ouvrage s'inscrit donc dans le courant de la grande polémique sur l'Eucharistie, qui eut lieu dans la seconde moitié du XVII^e siècle, entre les catholiques et les protestants, et qui débuta avec la publication, dix ans plus tôt, du célèbre ouvrage d'Arnauld et Nicole intitulé: *La perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie* (Paris, 1663), dans lequel les auteurs entendaient prouver l'unité de la foi de l'Église romaine et de toutes les Églises orientales sur la présence réelle et la transsubstantiation.

D. L'ANAPHORE CHOISIE

Pour célébrer la Messe selon le rite maronite, Dom Hissa choisit, parmi les quatorze anaphores retenues dans le *Missale Chaldaicum* de 1592, la troisième anaphore, c'est-à-dire celle de S. Jean l'Évangéliste, et c'est celle que l'abbé Morel traduit dans son ouvrage.

En 1678, il n'existait pas encore, à ma connaissance, de traduction latine de la Messe maronite, puisque ce n'est que trente-huit ans plus tard que l'abbé Eusèbe Renaudot publia son célèbre ouvrage intitulé: *Liturgiarum Orientalium collectio* (Paris, 1715-16), dans lequel il traduit les anaphores maronites. L'abbé Morel ne disposait donc d'aucune traduction antérieure, latine ou française, susceptible de l'aider.

L'édition romaine du Missel maronite de 1592 étant introuvable à Paris, il m'a été impossible de comparer la traduction de l'abbé Morel à l'original syriaque, et je n'ai pu la comparer qu'à l'édition beyrouthine reproduisant l'édition romaine de 1762, et à la traduction française qu'en a donnée Mgr Michel Hayek dans son étude fondamentale sur la liturgie ma-

ronite (Paris, 1964). Cette comparaison m'a permis de faire un certain nombre d'observations concernant les prières, les rubriques et la traduction.

E. PRIÈRES TRADUITES

D'une manière générale, on peut dire que toutes les prières de la Messe, que ce soit celles du prêtre ou celles du diacre, sont traduites. Cependant on relève quelques omissions: le *Qolō* de l'encens chanté par le diacre et le *ʿEtrō* récité par le prêtre (p. 4); le début du second Service (p. 16); la proclamation du diacre durant le baiser de paix (p. 27); les formules de la fraction et de la commixtion (p. 53); la formule de la communion des fidèles (p. 53). En revanche, on trouve des prières qui ne figurent pas dans l'édition du missel de 1762, mais qui se trouvent peut-être dans l'édition de 1592: une prière du prêtre après le *Sedrō* (p. 13); une prière du prêtre après avoir achevé la communion (pp. 54-55); une prière du prêtre après la sainte communion (p. 56); une prière du prêtre en couvrant le calice (pp. 56-57). D'autre part, trois prières que le prêtre «tourné vers le peuple fait, ayant entre ses mains croisées le calice et la patène» (p. 23), et que la rubrique donne comme le commencement de l'offertoire, sont manifestement déplacées, car ce sont des prières pour la communion.

On observe ensuite une certaine romanisation des formules de salutation du peuple et de conclusion des prières. Le souhait par lequel le prêtre salue le peuple à sept reprises: «Paix à vous tous» (*šlomō l-kulḡūn*) est rendu par: «Le Seigneur est avec vous» (*Dominus vobiscum*); quant à la réponse du peuple, cependant identique dans les rites romain et maronite: «Et avec votre esprit» (*w-ʿam rūḡō dīloḡ, et cum spiritu tuo*), elle est curieusement rendue par: «Et le Saint-Esprit soit aussi/ toujours/à jamais avec vous» (pp. 19,44,48,49,58). De même, la conclusion trinitaire des prières la plus courante: «Et nous vous rendons gloire ainsi qu'à votre Fils unique et à votre Esprit-Saint, maintenant, en tout temps et dans les siècles des siècles», est ainsi romanisée: «Et à vous soit toujours rendue la gloire, et à votre Fils unique et à votre Saint-Esprit, un seul Dieu, qui vit et qui règne par tous les siècles des siècles» (*qui vivit et regnat per omnia saecula saeculorum*) (pp. 5,40,48). On remarque aussi qu'à trois reprises, le traducteur ajoute après la mention du Saint-Esprit: «qui peut sanctifier toutes choses et qui règne» (p. 26), «qui sanctifie et qui vit» (p. 27), «lequel sanctifie tout et qui vit» (pp. 37-38).

Le récit de l'institution (p. 30), que l'abbé Morel appelle «les paroles

de la consécration», n'est pas celui de l'anaphore de S. Jean: c'est celui de l'anaphore romaine, commune à toutes les anaphores dans l'édition du missel de 1762. En revanche, la prière de l'épiclese (p. 35), que l'abbé Morel nomme *Agnus Dei*, est bien celle de l'anaphore de S. Jean, mais elle est profondément modifiée: au lieu qu'elle demande que le Saint-Esprit fasse du pain et du vin, le corps et le sang du Christ pour notre salut, elle proclame simplement que «ce sacrifice, qui contient le corps et le sang du Christ, est offert pour notre salut».

À la fin des dyptiques (p. 44) et après le *Pater* (p. 48), la salutation du peuple: «Paix à vous tous» est remplacée par cette formule: «Salut à ce saint autel et honneur à ce saint sacrifice qui est offert dessus, pour la gloire du souverain Seigneur».

F. LES RUBRIQUES

En ce qui concerne les rubriques, on constate que certaines ne figurent pas dans l'édition du missel de 1762, mais il se peut qu'elles se trouvent dans l'édition de 1592. C'est le cas, par exemple, de la rubrique concernant les quatre prosternements ou «adorations» que le prêtre effectue au moment du *Credo* (p. 24) et du *Sanctus* (p. 29): «Le prêtre fait quatre prosternements touchant la terre de son front, et étant relevé il baise l'autel à chaque fois et fait un signe de croix sur lui. Le prêtre étant relevé, après le dernier prosternement, baise trois diverses fois l'autel, au milieu et aux deux côtés, de la droite à la gauche».

De même, la rubrique concernant l'encensement que le prêtre fait à la fin des dyptiques (pp. 44-45): «Le diacre présente l'encens au prêtre qui le bénit, et tient après cela l'encensoir contre l'autel, cependant que le prêtre avec la pale du calice pousse la fumée de l'encens vers l'hostie et vers le calice, disant par trois diverses fois: "La miséricorde de Dieu le Père descendra sur nous". Il baise l'autel par trois diverses fois et le diacre retire l'encensoir».

On relève aussi un certain nombre de petites erreurs dans les rubriques, où des prières sont assignées au diacre, alors qu'elles reviennent au prêtre (pp. 10,42) ou au prêtre, alors qu'elles incombent au diacre (pp. 5, 38); de même, une prière est indiquée comme devant être dite à haute voix, alors qu'elle doit l'être à voix basse (p. 21).

G. LA TRADUCTION

Quant à la traduction, on peut dire que le texte syriaque des prières et

des rubriques est, dans l'ensemble, correctement traduit. Mais il arrive cependant que certaines prières soient si mal rendues, qu'il est bien difficile d'y reconnaître l'original syriaque. C'est le cas, par exemple, de la doxologie qui précède le dialogue de la préface (p. 28), ainsi traduite: «L'amour qui est en Dieu le Père et la grâce qui est en son Fils unique produisent le Saint-Esprit; ces divines et adorables personnes seront toujours avec vous, mes frères». C'est aussi le cas des prières de la préface (p. 29), de la consignation (p. 46) et du *Sancta Sanctis* (p. 50), cette dernière prière étant ainsi rendue: «Voici le Saint des Saints qui se donne à nous, qui est plus brillant que le soleil et plus pur que la lumière, parce qu'il est le Saint des Saints».

Parfois le traducteur commet des non-sens, comme dans la conclusion de la prière avant le *Gloria in excelsis* (p. 10): «Et nous monterons à votre gloire par votre grâce et par votre bonté, où vous vivez et réglez, Père, Fils et Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles».

Enfin, on observe que dans plusieurs tournures injonctives ou optatives, le traducteur, au lieu de rendre le verbe syriaque par un impératif ou un subjonctif, le traduit par un futur de l'indicatif, comme dans ces formules: «nous aurons tous nos cœurs élevés à Dieu» (p. 28); «la miséricorde de Dieu le Père descendra sur nous» (p. 45); «les actions de grâces seront rendues à la Sainte Trinité» (p. 49); «sera béni le nom du Seigneur Dieu» (p. 50).

H. CONCLUSION

En conclusion, on peut se demander pour quelles raisons la traduction de l'abbé Morel tomba dans l'oubli, aucun des liturgistes du XVIII^e siècle qui, comme Renaudot ou Le Brun, s'intéressèrent aux liturgies orientales, n'en faisant mention dans leurs travaux.

Il se peut que ce soit à cause de ses inexactitudes et de ses imperfections que nous avons signalées, car si nous la comparons à la traduction latine de Renaudot, il faut bien reconnaître que celle-ci est beaucoup plus fidèle.

Mais il se peut aussi que cet oubli soit dû au fait que ces liturgistes, dont la plupart étaient jansénistes ou de tendance janséniste, passèrent volontairement sous silence l'ouvrage de l'abbé Morel qui avait été un anti-janséniste notoire.

Quoi qu'il en soit, la version de l'abbé Morel demeura, durant plus de

deux siècles, la seule traduction française de la Messe maronite, puisqu'il faudra attendre 1899 pour que paraisse, à Paris, la deuxième traduction due à un prêtre Antonin, le R.P. Bernard Ġobayrā al-Ġaziri.

L A
SAINTE MESSE
DES CALDE'ENS
E T
DES MARONITES
DV MONT-LIBAN.

MISE EN FRANÇOIS,

Suivant le soubait de plusieurs Personnes Pieuses, & par l'Ordre exprez de la Reyne, lors que Sa Majesté voulut bien entendre celle que Dom Hissa Prestre Caldéen, celebra en Langue Syriaque, & avec les Ceremonies qui sont propres aux Chrestiens de son País, dans la Chapelle du Vieux Chasteau de S. Germain en Laye, le 22 jour du mois d'Avril, de l'An 1673.

M. DC. LXXVIII.